

## Répartition des fonctions de direction Repères pour l'élaboration des politiques

### FAVORISER LA RÉPARTITION DES FONCTIONS DE DIRECTION

- Constituer des équipes de direction et institutionnaliser la répartition des tâches en instaurant une structure s'articulant autour d'équipes ou de tout autre organe
- Constituer des groupes ponctuels en fonction du contexte, des enjeux ou des besoins du moment, fondés sur les compétences plutôt que sur le poste occupé
- Favoriser la répartition des fonctions de direction dans l'ensemble du personnel enseignant et autre de l'établissement afin d'améliorer la planification et la gestion de la succession
- Répartir les fonctions de direction entre plusieurs établissements afin de bénéficier d'économies d'échelle, en particulier dans les établissements de petite taille, dont le personnel est moins nombreux

### CONSOLIDER LA RÉPARTITION DES FONCTIONS DE DIRECTION

- Étendre le renforcement des capacités de direction aux cadres moyens et à toute catégorie de personnel susceptible d'occuper une fonction de direction dans l'établissement
- Envisager de modifier les mécanismes de responsabilité en fonction de la répartition des fonctions de direction
- Dans les cadres nationaux, renforcer le concept de répartition des fonctions de direction au sein d'une équipe et mettre au point des dispositifs d'incitation récompensant la participation et les résultats de ces équipes

### AIDER LES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT À ACCOMPLIR LEURS MISSIONS

- Veiller à la cohérence entre les objectifs du conseil d'établissement et les attentes à son égard
- Définir précisément les rôles et responsabilités des conseils concernant les établissements et leur direction, et apporter un soutien approprié à leurs membres
- Améliorer les processus de sélection et de recrutement pour favoriser une bonne représentativité et attirer des candidats de qualité et motivés, qui possèdent les compétences nécessaires
- Mettre au point des structures de soutien permettant d'obtenir la participation active des membres des conseils d'établissement, avec la possibilité de suivre des formations sur des thèmes liés à la gouvernance des établissements scolaires, notamment leur évaluation et leur amélioration

### RÉFÉRENCES

Ces repères généraux pour l'élaboration des politiques sont tirés de l'examen thématique de la direction des établissements scolaires, qui porte sur les politiques et les pratiques de 22 pays dans ce domaine. Les conclusions de cet examen sont présentées dans *Améliorer la direction des établissements scolaires, Volume 1 : Politiques et pratiques*, paru en juin 2008. Les rapports de base préparés par 21 countries, les études de cas sur la direction des systèmes, le rapport *Améliorer la direction des établissements scolaires : La boîte à outils* et d'autres documents de l'examen sont également disponibles sur le site web de l'OCDE : [www.oecd.org/edu/schoolleadership](http://www.oecd.org/edu/schoolleadership).